

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°22 du 1^{er} juin 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°14

CIRCULAIRE N° 2130/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM

modifiant la circulaire n° 1350/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM du 31 mars 2011 relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2011.

Du 10 mai 2011

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 2130/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM modifiant la circulaire n° 1350/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM du 31 mars 2011 relative à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2011.

Du 10 mai 2011

NOR D E F E 1 1 5 0 8 3 6 C

Texte modifié :

Circulaire n° 1350/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM du 31 mars 2011 (BOC N° 18 du 6 mai 2011, texte 23.).

Référence de publication : BOC N°22 du 1^{er} juin 2011, texte 14.

La circulaire n° 1350/DEF/DCSEA/SDA/2/PM/EFPM du 31 mars 2011 est modifiée comme suit :

Au point 2. « Constitution des dossiers ».

Au lieu de :

« Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées en 2011 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative » ;

Lire :

« Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « Le commandant de formation administrative atteste que ce candidat à l'admission au choix au stage de formation des sous-officiers du service des essences des armées remplit les conditions de candidatures en 2011 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative ».

Pour le ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.